



La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui, début 2020, couvrira l'ensemble des 22 communes du territoire et dotera la Communauté d'un document d'urbanisme unique.

Des orientations stratégiques aux dispositions opérationnelles

Le PLUi a été imaginé comme un outil au service de l'aménagement durable et du développement équilibré de l'ensemble de notre territoire. Son objectif est de traduire un projet d'aménagement que porteront collectivement les communes et la Communauté à l'échelle des 20 prochaines années.

Dans le cadre de la démarche de concertation menée depuis 2016, 2 nouvelles réunions publiques sont organisées afin de partager, avec les habitants et les acteurs du territoire du Pays de Landerneau-Daoulas, le projet de PLUi.

Après les étapes de diagnostic et de construction des orientations stratégiques, l'heure est aujourd'hui à la traduction opérationnelle du projet. Cette étape doit permettre de produire les pièces réglementaires du PLUi, pièces devant s'appliquer au quotidien en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis,...). Ce travail constitue la dernière étape d'élaboration du projet avant le 1^{er} vote du conseil de Communauté, programmé début 2019.

Nous vous donnons rendez-vous :

- ❖ le **mercredi 12 décembre 2018**, à 20h, à la salle du Trimaran à **Loperhet**
- ❖ le **lundi 17 décembre 2018**, à 20h, à la Maison des Services Publics à **Landerneau**

Pour rappel, il vous est possible également de formuler des observations, des questions et des contributions, par courrier ou par courriel, à votre commune qui reste un interlocuteur privilégié mais aussi à la CCPLD :

- par courrier, à l'attention de M. Le Président - Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas - Maison des Services Publics, 59 Rue de Brest, 29800 Landerneau précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courrier ;
- par courriel à l'attention de M. le Président - plui@ccpld.bzh en précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courriel.

Pour en savoir plus sur le projet du PLUi : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>



Plan Local d'Urbanisme intercommunal



PARTICIPEZ à l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Des orientations stratégiques aux dispositions opérationnelles

Le PLUi a été imaginé comme un outil au service de l'aménagement durable et du développement équilibré de l'ensemble du territoire. Expression du projet politique porté par les élus, son objectif est de traduire un projet de d'aménagement que porteront collectivement les communes et la Communauté à l'échelle des 20 prochaines années.

Après les étapes de diagnostic et de construction des orientations stratégiques, l'heure est aujourd'hui à la traduction opérationnelle du projet. Cette étape doit permettre de produire les pièces réglementaires du PLUi, pièces devant s'appliquer au quotidien en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis,...). Ce travail constitue la dernière étape d'élaboration du projet avant le 1^{er} vote du conseil de Communauté, programmé début 2019.



Des réunions publiques ouvertes à tous

Ces réunions publiques se dérouleront en 2 temps : une présentation synthétique du projet de PLUi, suivie d'un temps d'échanges et de discussions autour du projet.

Mercredi 12 décembre 2018

20h, à la salle polyvalente du
Trimaran à Loperhet

Lundi 17 décembre 2018

20h, à la Maison des Services
Publics à Landerneau

Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas – Service Urbanisme

59, rue de Brest - BP 849 - 29208 Landerneau cedex
Contact : Sarah FUJISAKI
- sarah.fujisaki@ccpld.bzh